

L'IRES, un « bien commun » des organisations syndicales représentatives

Le 30 Janvier, dans l'hémicycle du Conseil Economique et Social et devant une assemblée de syndicalistes, de chercheurs, d'acteurs associatifs, de responsables politiques et administratifs, l'IRES a fêté son vingtième anniversaire au travers d'un colloque qui a mis en débat son histoire et ses apports. Aude Terray retrace avec talent et vivacité cette histoire.

Le pluralisme du débat social – un pluralisme sans complaisance qui respecte la différence des points de vue et qui mobilise la diversité des écoles de pensée – a bénéficié du développement de l'IRES. Entre les syndicalistes animateurs de l'Institut, entre eux et les chercheurs, une dynamique de travail fondée sur la confiance et le respect s'est progressivement consolidée. L'IRES s'est inscrit dans le débat public sur la base d'une démarche remettant les enjeux et les acteurs sociaux au cœur de la problématique économique, sans prétendre passer pour une voix intersyndicale. Il exerce un rappel opportun au réel en centrant sa réflexion sur la dynamique concrète du rapport salarial et en mobilisant des ressources empiriques spécifiques, qui passent notamment par un dialogue direct avec les acteurs. Sa particularité est de mettre en œuvre la méthode sociologique en économie, en explicitant les normes et les valeurs qui guident l'action de ces acteurs.

L'IRES remplit une fonction unique de lieu d'activité et d'échange intellectuels commun aux organisations syndicales qui l'animent, dans le respect de leur diversité. Les confédérations concernées ont choisi de jouer la carte d'un lieu d'élaboration intellectuelle vivant et imaginatif, qui mise sur le potentiel créatif de ses chercheurs. Le pluralisme du syndicalisme français est généralement si abondamment et si diversement commenté que l'existence et la réussite de ce « bien commun » méritent d'être reconnues à leur juste valeur.

Jacky Fayolle

Les 20 ans de l'IRES

Cette lettre paraît avec un retard de plusieurs semaines. Nous vous prions de nous en excuser. Nous souhaitons rendre compte de la journée d'études organisée le 30 janvier 2003 pour les vingt ans de l'IRES. Aude Terray, historienne, a présenté une communication centrée sur la création et les premiers développements de l'IRES dont nous publions ci-dessous les grandes lignes. Ce travail sera poursuivi et approfondi et fera prochainement l'objet d'un article.

Peut-il y avoir une pluralité de l'information économique et sociale en France ? A quelles conditions les chercheurs et les syndicalistes peuvent-ils coopérer à cette fin ?

Telles sont les grandes questions que pose l'histoire de l'IRES de sa genèse à la fin des années 80.

1 - Un vif débat autour du retard français dans le domaine de l'information économique culmine à la fin des années 70

Une floraison de rapports publics, mais aussi la presse, les décideurs politiques, les acteurs économiques et sociaux dénoncent en chœur l'oligopole administratif tenu par l'INSEE et par la direction de la Prévision dans le domaine de l'expertise économique et mettent en cause la fiabilité de leurs prévisions.

C'est le rapport de René Lenoir et de Baudouin Prot commandé par Valéry Giscard d'Estaing en 1979 qui a joué un rôle de déclencheur. Caractéristique d'une certaine époque par sa foi scientifique dans les outils, il préconise au nom du pluralisme la création de différents instituts de conjoncture. Il est suivi dans les faits par les créations début 1981 de deux organismes de recherches : l'OFCE de type universitaire confiée à Jean-Marcel Jeanneney et l'IPECODE proche du patronat .

Et les syndicats ? Raymond Barre dans une interview au Figaro de juin 2002 revendique la paternité de l'IRES : a-t-il fait des propositions concrètes aux syndicats ? Pourquoi un institut n'est-il pas créé à ce moment là ? Faut-il percevoir du côté des organisations syndicales la crainte des intérêts du gouvernement autour d'une éventuelle politique des salaires ; ou encore la méfiance à l'égard de la macroéconomie et des modèles de prévision mis en avant par le rapport Lenoir, qu'elles considèrent comme des outils dangereusement technocratiques et économistes ?

2 - L'arrivée au gouvernement de la gauche change la donne

Dès l'automne 81, Pierre Mauroy fait part de son intention de créer un institut commun pour les syndicats. Il l'encouragera fortement, le soutiendra activement par le déblocage des moyens indispensables (locaux, mises à disposition de personnel, financement) et il l'inaugurera le 22 novembre 82. Qu'est ce qui a pu motiver le premier ministre ? Pierre Mauroy est lui-même un ancien syndicaliste ; le

principe d'égalité de traitement avec l'OFCE qui bénéficie de subventions de l'Etat est avancé ; les raisons politiques ne sont évidemment pas étrangères, le gouvernement de gauche souhaite faire un geste en direction des syndicats et favoriser la politique contractuelle chère à Pierre Mauroy ; peut-être aussi les perspectives d'une politique d'austérité envisagée à Matignon dès février 82 pèsent-elles au moment des premières négociations.

Du côté des syndicats, confiance et intérêt expliquent le futur accord. En effet, les syndicats sont souvent invités à des réunions à Matignon en 1981-82 ; ces rencontres fréquentes facilitent les pourparlers informels autour d'un éventuel projet commun et favorisent un climat de confiance vis à vis du nouveau gouvernement. Enfin, le principe d'une subvention est attractif, à une époque où la CGT et la CFDT souhaitent développer leur cellule de recherche. FO quant à elle déclare vouloir créer la sienne.

Un homme clé va jouer un rôle déterminant, c'est Henri Guillaume, conseiller technique au cabinet de Pierre Mauroy à qui le dossier est confié. Grâce à son expérience professionnelle, il est rompu à la question de l'information économique et il connaît bien les syndicats et l'administration (il a notamment été chargé de mission à la direction de la Prévision, professeur d'économie, rapporteur au Plan) et il devient la cheville ouvrière des négociations. Il presse les trois grandes centrales à se mettre rapidement d'accord, invoquant les blocages administratifs traditionnels du côté de la rue de Rivoli, et il pose deux conditions à l'obtention de la subvention publique : premièrement tous les syndicats représentatifs des salariés, à savoir les trois grands mais aussi la CFTC, la FEN et la CGC doivent être partie prenante, et deuxièmement, une aide directe à la recherche ne sera accordée à chacun des syndicats que si il existe parallèlement une structure commune.

Finalement, les centrales définissent un accord qui est avalisé par Henri Guillaume : les 2/3 de la subvention iront directement à chacune des organisations « pour leurs travaux spécifiques » ; le 1/3 restant financera la structure commune. En corrélation avec cette répartition, il est décidé que cette structure commune sera dotée de peu d'effectifs, et qu'elle n'aura aucune vocation intersyndicale ; il est hors de question pour elle de s'exprimer au nom des syndicats ni de chercher à les influencer, d'où le choix de la mention « au service des organisations syndicales représentatives des travailleurs » qui est accolée au sigle IRES. La voie est étroite pour le futur pôle commun, mais elle paraît à l'époque la seule réaliste.

Les premières décisions se prennent relativement facilement. Concernant le choix du premier président, Marc Blondel (FO) et Jean Magniadas (CGT) se mettent d'accord sur la personne de Louis Astre représentant de la FEN lors des premières réunions sur l'IRES. Pour deux raisons principales : parce que l'étiquette FEN est la garantie vis à vis des autres centrales d'une certaine neutralité mais aussi parce que Louis Astre dispose d'un solide réseau d'appuis dans les milieux syndicaux et politiques ce qui peut s'avérer fort utile à une structure à ses débuts en quête de légitimité et de moyens. Quant au partage des pouvoirs, il ne pose

pas de problème majeur et il est guidé par un double souci. Premièrement, le souci de l'équilibre et de l'équité entre les trois grands, avec d'une part, l'attribution à chacun d'un poste de directeur adjoint, - la CFDT propose le directeur adjoint de la recherche, la CGT celui de l'administration et FO celui de la documentation -, et avec d'autre part, l'adoption du principe d'une présidence tournante, renouvelable tous les deux ans entre les six syndicats. Deuxièmement, le souci d'impliquer les centrales dans la structure en les rassurant et en leur donnant des moyens de contrôle, c'est pourquoi elles choisissent les chercheurs et désignent chacune un conseiller technique chargé de faire le lien entre son organisation d'origine et l'IRES.

Autre point important, l'énoncé des missions tel qu'il apparaît dans les statuts : il est suffisamment flou pour permettre dans un premier temps un consensus et dans l'avenir plusieurs interprétations. Les missions tiennent en deux points : pour le pôle commun le traitement de l'information économique et sociale et pour l'Agence d'objectifs les subventions directes aux centrales. Aucune mention explicite n'est faite à des travaux de recherche.

3 - Une mise en route mouvementée

Les points d'achoppement surgissent lors des premières réunions avec en filigrane des interrogations essentielles : comment le pôle commun va-t-il se développer et dans quelles directions ? L'IRES doit-il et peut-il développer un secteur commun de recherche ? Comment et à quelles conditions le champ, les moyens et la stratégie de la recherche peuvent-ils être définis ? Sur quelle base élaborer la charte d'un dialogue nécessaire car inhérent à la structure entre les chercheurs et les organisations syndicales ?

Autre question délicate, le choix du directeur. L'homme qui aurait mis tout le monde d'accord dès le départ est Jacques Freyssinet, mais celui-ci pressenti deux fois, en 82 puis en 84, déclinera la proposition en raison de ses engagements professionnels. La question traîne. Louis Astre n'obtenant pas le consensus minimal nécessaire, presse le bureau de nommer un directeur : le 20 septembre 1982 ce sera Edgar Andréani ; lui succède le 18 mars 1985 Jacques Mazier.

Le grand mérite d'Edgar Andréani, professeur à Nanterre a été de réunir un consensus en bureau autour de ses travaux sur la protection sociale dont le rapport final connaît un réel succès et sera publié par la Documentation française. Son passage est aussi marqué par le premier contrat de l'IRES avec un tiers, le ministère de la Culture pour réaliser une enquête sur les comités d'entreprise. Cette première période s'achève néanmoins dans un climat de crise avec la démission d'Edgar Andréani et son difficile remplacement.

La direction de Jacques Mazier, polytechnicien, professeur agrégé de sciences économiques à Villetaneuse, macroéconomiste, réputé dans les milieux scientifiques est marquée par deux recherches, l'une sur le Système monétaire international et l'autre sur le Commerce International qui seront publiées chez Dunod. Pour certains, ces recherches axées sur la

compétitivité et sur les problèmes de l'endettement international ne traitent pas suffisamment des questions sociales ; pour d'autres au contraire ils lient avec pertinence le primat macroéconomique au primat sociétal et ils ont hissé l'IRES du statut de bureau d'études à celui de centre de recherches.

Jacques Mazier quitte l'IRES en 1988, et Jacques Freyssinet, cette fois-ci disponible le remplace.

A l'issue de cette phase d'apprentissage, l'IRES dispose de certains atouts : la recherche est devenue l'attribut légitime du pôle commun ; l'IRES a survécu aux turbulences politiques et aux menaces concernant ses subventions grâce des interventions efficaces ; et enfin, la politique des contrats de recherches passés avec des tiers est explicitement dès octobre 84 appelée à se développer.

Quant aux problèmes, ils ont été soulevés et identifiés de manière récurrente depuis 1983 préparant les esprits à certaines

ruptures. Il s'agit notamment de la définition de la répartition des pouvoirs entre le président et le directeur ; de la rémunération des six conseillers techniques qui pourrait être prise en charge par l'Agence d'objectif mais aussi de la mise en place d'une procédure précise pour l'Agence d'objectifs afin de s'assurer de la qualité de ses travaux.

Sur tous ces points, non sans quelques tensions, Jacques Freyssinet, obtiendra soit la consolidation, soit des avancées. C'est sous sa direction que l'IRES entre dans sa phase d'expansion caractérisée par la définition précise de sa stratégie et de ses missions, par le développement de ses effectifs qui passe de dix à vingt-cinq chercheurs recrutés en fonction de leurs compétences scientifiques et professionnelles, par le renforcement du rôle du directeur, et, également par une plus grande visibilité à l'extérieur de ses travaux.

Aude Terray

IRES

Biblio

Chronique Internationale de l'IRES N° 79 – Novembre 2002

Royaume-Uni, Une phase critique du conflit entre le parti travailliste et les syndicats sur les services publics.
Odile Join-Lambert

Allemagne, Les conseils d'établissement à la reconquête d'une meilleure représentativité ?
Wolfgang Rudolph, Wolfram Wassermann

Etats-Unis, La loi Sarbanes-Oxley : une réponse précipitée et partielle aux failles du système de contrôle des marchés financiers.
Catherine Sauviat

Brésil, L'héritage de l'époque Cardoso et les défis du nouveau gouvernement Lula.
Jorge Tapia

Union européenne, Acquis social, acquis communautaire ? La solidarité à l'épreuve de l'élargissement.
Jacky Fayolle

La Revue de l'IRES Numéro spécial

Mondialisation financière et nouveaux modèles d'entreprise : Quelle place pour le salariat, quels rôles pour les syndicats ?

Enron, la « communauté » et le capital financier
Patrick Roturier, Claude Serfati

Nouveau pouvoir financier et modèle d'entreprise : une source de fragilité systémique
Catherine Sauviat

Les enjeux des régimes de retraite en regard de l'action des syndicats québécois : couverture, sécurité du revenu et gestion des caisses de retraite
Michel Lizée

Quelle représentation pour les salariés-actionnaires ?
Antoine Remond

Variations sur la globalisation
Jacky Fayolle

Nom, prénom Date
Adresse

- désire recevoir régulièrement *La Lettre de l'IRES* (gratuit) désire m'abonner à *Chronique Internationale* : 28
 désire m'abonner à *La Revue de l'IRES* : 64 O désire m'abonner à *Chronique Internationale* + Revue : 83 O
 désire recevoir le *Catalogue des publications de l'IRES*

Les étudiants (justificatifs à l'appui) pourront bénéficier d'une remise de 50 % sur les abonnements et sur les publications achetées à l'unité.

Bulletin à retourner avec votre règlement par :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'IRES, Virement CDC - RIB 40031 00001 0000245046D 80
- Carte VISA, MASTERCARD ou EUROCARD : n° Date d'expiration

à : IRES Diffusion - 16, boulevard du Mont d'Est - 93192 Noisy-le-Grand CEDEX

Tél 33 (0) 1 48 15 18 90 Fax 33 (0) 1 48 15 19 18 - E-mail : info@ires-fr.org

Signature

Université de Bretagne occidentale. Symposium « La santé au travail : les outils de la connaissance, l'organisation du travail et la production de la santé ». Communication d'Annie Jolivet « La réduction du temps de travail en fin de carrière : justifications et situation en Europe ». (Brest, 3-4 octobre 2002)

CNEL/Le Monde Initiatives/EDF. Colloque « Les relations professionnelles dans les entreprises de service : privatisation et libéralisation. Intervention de Udo Rehfeldt sur « les entreprises de service public en Europe ». (Rome, 8 octobre 2002)

Conseil d'orientation des retraites. Colloque « Retraite : choix individuels et solidarité ». Participation d'Annie Jolivet à la table ronde « A quelles conditions dans l'emploi (dans les entreprises et les administrations) et dans les régimes de retraite ? ». (Paris, 17 octobre 2002).

ENRSP/IRES. Conférence internationale « L'évolution des modes de financement des retraites et des revenus des personnes âgées ».

- Communication d'Antoine Math « Réformes des retraites et revenus des personnes âgées : un aperçu comparatif ».

- Conclusion du colloque par Jacky Fayolle (Paris, 17-18 octobre 2002)

MSH. GRETS-EDF. Séminaire « Regards sur le syndicalisme européen ».

- intervention de Jean-Marie Pernot « Les syndicats français et l'Europe »

- intervention de Udo Rehfeldt « La crise du syndicalisme européen ». (Paris, 22 octobre 2002)

Revue Retraite et Société. Petit-déjeuner de presse pour la publication du deuxième volume des deux numéros sur « Gestion des âges et fin d'activité ». Présentation par Annie Jolivet des thèmes des numéros, réponse aux questions. (Paris, 29 octobre 2002)

Institut Syndical Européen. Participation de Jacky Fayolle au workshop « Economic Policy coordination : what response from trade union research ? » (Bruxelles, 6 novembre 2002)

CGT-FO. Rencontre annuelle des Président et Administrateurs FO des caisses nationales et organismes de sécurité sociale. Intervention de Pierre Volovitch « L'assurance maladie et la maîtrise des dépenses de santé aujourd'hui en France ». (Le Mans, 8 novembre 2002)

OECD. Joint meeting of management and trade union experts on « Improving the prospects of older people in the labour market ». Intervention d'Annie Jolivet « Country experience : France » (Paris, 12 novembre 2002).

Université de Dijon, Faculté des Sciences Economiques. Participation de Jacky Fayolle comme rapporteur au jury de soutenance de la thèse de J.F. Ponsot, « Le Currency Board ou la négation de la banque centrale. Une perspective historique du régime de caisse d'émission ». (Dijon, 13 novembre 2002).

Conseil Economique et Social, Section des problèmes économiques généraux et de la conjoncture. Audition de Jacky Fayolle sur « La conjoncture au second semestre 2002 ». (Paris, 14 Novembre 2002)

Présidence danoise. Table ronde européenne sur la pauvreté et l'exclusion sociale. Intervention de Pierre Volovitch « La mise en place de la CMU ». (Danemark, 17-18 novembre 2002)

OMNES-Air France Séminaire « La globalisation économique et financière ». Synthèse des interventions et des débats par Jacky Fayolle. (Roissy-en-France, 18-19 Novembre 2002).

GRASS-IRESCO-PARIS 8. Séminaire de DEA « Pratiques de la sociologie ». Politiques publiques : savoirs, pratiques. Intervention d'Yves Lochar « Expertise associative et politiques publiques ». (Paris, 20 novembre 2002)

Centre d'études de l'emploi, CEPREMAP et LATTS. Colloque « Organisation, intensité du travail, qualité du travail ». Communication de Marie Raveyre, en collaboration avec Pascal Ughetto « On est toujours dans l'urgence : surcroît ou défaut d'organisation dans le sentiment d'intensification du travail ? (Paris, novembre 2002)

Université des Antilles et de la Guyane, CEREGMIA. Participation de Jacky Fayolle au jury de soutenance de la thèse de T. Jean-Baptiste, « Confiance des consommateurs, consommation et activité économique ». (Fort-de-France, 23 novembre 2002).

INED. Séminaire de valorisation de la recherche « Travail, âge, santé ». Communication d'Annie Jolivet « Conditions de travail, pénibilité et âge de départ ». (Paris, 27 novembre 2002)

Réalité du dialogue social. Adelheid Hege et Christian Dufour ont présenté leur livre « L'Europe sociale au quotidien ». (Paris, 27 novembre 2002)

Projet Equallité. Colloque « De la discrimination à la diversité, les clés de la performance pour l'entreprise ». Animation et rapport de l'atelier « Comment gérer les recrutements en pratiquant la diversité ? » par Annie Jolivet. (Paris, 28 novembre 2002)

FGTB. Enregistrement d'une émission télévisée du syndicat belge consacrée au thème « Pensions : faut-il avoir peur de l'avenir ? ». Intervention d'Antoine Math « Réformes des retraites en Europe ». (Bruxelles, 28 novembre 2002)

DGAFP. Club Sociologie-Gestion. Présentation par Catherine Vincent, Udo Rehfeldt et Jean-Marie Pernot du séminaire IRES sur les négociations dans les services publics. (Paris, 28 novembre 2002)

MSH Paris-Nord, Université Paris 8, Ecole doctorale de sciences sociales. Intervention d'Yves Lochar « Analyse de corpus de presse : problématiques de recherche, éléments de solution logicielle ». (Paris, 30 novembre 2002)

Cycle de formation syndicale pour les membres de la Centrale nationale des employés assuré par Adelheid et Christian Dufour « Relations professionnelles en Europe ». (Belgique, novembre-décembre 2002)

DIAL (Développement et Insertion Internationale). Participation de Jacky Fayolle au Conseil Scientifique (Paris, 2 Décembre 2002).

Université de droit de Bordeaux. Colloque « Les négociations sur le temps de travail ». Communication de Christian Dufour sur « Le mandatement ». (Bordeaux, 5-6 décembre 2002)

Institut Goethe. Centre Interdisciplinaire d'Etudes et de Recherches sur l'Allemagne. Colloque « Formation des élites et coopérations franco-allemandes. Intervention de Udo Rehfeldt « Le mouvement syndical face à la coopération franco-allemande des entreprises ». (Paris, 6-7 décembre 2002)

IRESCO. Journées d'études « Associations confessionnelles, associations laïques ; convergences des valeurs et devenirs des identités héritées ». Intervention d'Yves Lochar « L'accompagnement, entre technique et valeur ». (Paris, 10-11 décembre 2002)

DARES. Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Séminaire de réflexion : « Evolution du travail et de la relation salariale ; souplesse et sécurité ».

- Intervention de Florence Lefresne « Flexibilité et sécurité des trajectoires : le cas de la politique de l'emploi danoise ».

- Communication de Marie Raveyre « Concilier adaptation permanente de l'emploi et des compétences et sécurité des trajectoires professionnelles ? Réflexion autour de la politique de Saint-Gobain.

- Intervention de Carole Yerochewski à la table ronde « Pratiques et agencements locaux ».

(Paris, 12 décembre 2002)

FNMF. Stage des « chefs de file » de la Mutualité dans les caisses d'assurance maladie : le fait syndical en France, organisation, évolution, enjeux. Intervention de Pierre Volovitch « Le syndicalisme français et sa présence dans les organismes d'assurance maladie ». (Paris, 12 décembre 2002)

Institut d'Etudes Politiques de Paris, Participation de Jacky Fayolle comme Directeur de thèse au jury de soutenance de la thèse de B. Herrera Valencia, « Mondialisation économique : le processus réel et financier, son impact en Amérique latine et en Colombie » (Paris, 13 décembre 2002).

Collège international de philosophie/Centre Walras. Journée d'étude « Le capital sans limite ». Communication de Michel Husson « La marchandisation du monde ». (Lyon, 14 décembre 2002)

ANACT. Séminaire interne Age et travail. Intervention d'Annie Jolivet « Age et emploi : évolutions démographiques, marché du travail et politiques publiques ». (Paris, 17-18 décembre 2002)

La Lettre de l'IRES - Publication trimestrielle
16, bd du Mont d'Est 93192 NOISY-LE-GRAND CEDEX
Directeur de la publication : Bernard Ibal
Responsable : Maurice Braud
Réalisation : Monique Jacquin
Louyot S.A. - Paris
Dépôt légal : 1er trimestre 2003 - ISSN n°1145-1394

L'IRES soutient l'effort de recherche propre à chaque organisation syndicale. en finançant des programmes établis par chacune d'elles. Ces travaux sont menés sous leur responsabilité, mais les résultats de ces recherches sont mis à la disposition de l'ensemble du mouvement syndical. Dans cette rubrique, nous vous présentons les travaux remis à l'IRES dans le cadre de ces conventions de recherche au cours des derniers mois. Pour les obtenir, s'adresser auprès de l'organisation concernée (voir les adresses en page 6).



Force Ouvrière chez les cheminots : de la Libération à 1954, la voie de l'indépendance

Louis Botella

Du Comité d'Action Syndicaliste (CAS) à la création de la fédération FO des Cheminots, l'étude retrace le départ de nombreux militants et adhérents, souvent anciens résistants, de la CGT en 1947. Epris d'indépendance et refusant l'emprise communiste sur leur organisation, ils eurent à surmonter de nombreuses difficultés, à commencer par leurs divergences d'approche.

L'adoubement de Pierre Monate, vieux pionnier du syndicalisme révolutionnaire, lors du congrès constitutif de la fédération Syndicaliste, ne résolut pas tous les problèmes. Les groupes Force Ouvrière pensaient pouvoir encore changer les choses à la C.G.T. Ils allaient pourtant suivre le même chemin que le Comité d'Action. Il fallut néanmoins tout le poids de Léon Jouhaux, Secrétaire Général de la CGT depuis 1909, puis Président de la CGT-FO, futur prix Nobel de la paix, pour rapprocher les points de vue et constituer la Fédération FO des Cheminots.

Malgré les obstacles, cette Fédération pris immédiatement toute sa place dans l'actualité sociale, marquée notamment par la reconstruction et la rénovation du rail, la loi

sur les négociations collectives de février 1950 et le très important conflit social de l'été 1953 survenu à la suite de la volonté du gouvernement de remettre – déjà – en cause les régimes de retraite des services publics ...

Louis Botella évoque également la part prise par les militants cheminots dans la création et le développement de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, dans la construction de l'Europe qu'ils souhaitaient plus sociale et dans le mouvement syndical Outre-Mer.

De nombreuses archives (y compris celles d'autres organisations syndicales) ont été analysées et différents témoignages des acteurs de cette époque recueillis afin de mieux cerner cette période. C'est ainsi que des acteurs les plus connus à ceux plus anonymes, cet ouvrage donne également des esquisses biographiques des militants et militantes qui ont assuré la permanence de Force Ouvrière, que ce soit au niveau national, international ou simplement local par leur action quotidienne sur les lieux de travail (gares, ateliers, dépôts, voie, bureaux, magasins ...)

En signant « Force Ouvrière chez les Cheminots », Louis Botella, passionné de recherches historiques, apporte une contribution importante à la sauvegarde de la mémoire collective. Cet ouvrage permettra à tous, adhérents, militants, chercheurs, journalistes, étudiants ou simples lecteurs, d'appréhender l'actualité sociale ferroviaire à la lumière du passé.

Union Européenne : quelles conséquences sociales et économiques de l'élargissement aux pays de l'Est ?

Sébastien Dupuch, Hugues Jennequin, Christelle Milan

L'élargissement de l'Union Européenne aux pays de l'Est constitue un défi majeur pour la Zone Euro dans les prochains mois.

Force est en effet de constater que tout a été axé sur les aspects économiques, monétaires et budgétaires et qu'en revanche, la dimension sociale est apparue comme une simple variable d'ajustement.

Etudier l'élargissement de l'Union Européenne doit pouvoir conduire à identifier l'ensemble des interrogations posées tant sur les plans économiques que sociaux. Aussi, les auteurs de cette étude se sont livrés à des analyses minutieuses des situations des différents pays potentiellement susceptibles d'être élus comme pays adhérents à l'Union.

Les vagues d'adhésion à venir sont les plus larges que l'Union européenne ait connu, elles sont également les plus complexes. D'une part, le fonctionnement de la future Union composée de plus de 25 Etats-membres nécessite une réforme profonde des institutions européennes amorcée avec le traité de Nice et dont la préparation fait l'objet d'une convention spécifique depuis le conseil de Laeken de décembre 2001. D'autre part, elle doit intégrer des pays qui présentent des disparités économiques et sociales importantes en plus

d'écart de développement avec l'UE jamais atteints lors des précédentes vagues d'adhésion.

A plus long terme, la perspective de l'Union monétaire et l'adoption de la monnaie unique constitue pour les pays candidats un objectif supplémentaire qui, par le passé, ne s'était pas posé pour les nouveaux entrants. L'adhésion soulève donc un certain nombre de questions pour les pays candidats et pour l'UE, du fait des conséquences que l'élargissement ne manquera pas d'avoir de part et d'autre. Des trois catégories de critères fixés à Copenhague, politiques, économiques, institutionnels, l'étude s'attache à s'intéresser dans ce rapport essentiellement aux implications économiques et sociales de l'élargissement pour les PECO eux-mêmes et pour l'Union Européenne.



Elus CFDT aux Comités d'entreprise. De l'action institutionnelle à l'action stratégique

Brigitte Mouret, Cécile Guillaume

A bien des égards, le comité d'entreprise (CE) est aujourd'hui considéré comme une institution légitime et bien implantée dans les entreprises concernées. Le respect du cadre et des

dispositions légales atteste de la reconnaissance, au moins formelle, dont il bénéficie dans les entreprises.

Pour autant, en dépit de cette légitimité accrue, les CE constituent un monde disparate. L'analyse de leur fonctionnement et de leurs activités révèle des facteurs de différenciation forte, avec une polarisation plus ou moins accentuée sur les activités sociales ou économiques, une diversité de prestations et de moyens, un recours plus ou moins récurrent à l'expertise et plus largement une capacité différenciée à peser sur les décisions de l'employeur. Comment comprendre cette diversité ? Quels sont les facteurs majeurs de différenciation ? Comment expliquer l'efficacité relative de l'action des CE ?

Les différents travaux de recherche menés sur les CE indiquent deux pistes de réflexion complémentaires.

Les études historiques centrées sur la dimension institutionnelle et réglementaire du CE invitent à considérer le caractère hybride, évolutif et contingent de ses attributions. La dynamique des CE, depuis leur création, donne à voir une institution ambivalente dotée d'un pouvoir partiel qui se complexifie sans changer de nature, et dont l'exercice est intrinsèquement subordonné aux stratégies des acteurs sociaux.

Les travaux sociologiques suggèrent, pour leur part, de mettre l'accent sur le caractère construit des pratiques en situation. Si la vie d'un CE est indis-

sociable d'une structuration liée à la nature des rapports sociaux, à l'influence des acteurs syndicaux et à l'évolution des attributions formelles, c'est dans la quotidienneté des rapports sociaux et dans la singularité du contexte local que s'élaborent les pratiques et modes d'intervention. Cette perspective propose d'envisager le CE comme un acteur dans l'activité collective de production de règles qui caractérise la vie de l'entreprise.

Il est ainsi inscrit dans le champ des rapports sociaux internes qui, s'ils ne sont pas indépendants des dynamiques sociales externes (ce que soulignent fort bien les approches institutionnelle et historique), répondent à des logiques propres.

C'est cet angle d'approche que nous avons privilégié pour cette étude. A côté des déterminants objectifs du fonctionnement du comité, nous avons cherché à savoir comment les élus CE structuraient leur action et ce qui lui donnait du sens. Pour cela nous avons exploré les mécanismes de construction de l'action qui ne peuvent se comprendre que dans l'interaction avec les autres acteurs internes et externes, entre le poids des déterminants structurels et les marges d'interprétation des acteurs. L'accent porte donc sur les usages que les acteurs font de leurs attributions légales et du cadre juridique qui structure leurs modes de fonctionnement, dans le travail quotidien de construction de l'action.

POUR SE PROCURER CES TRAVAUX

CFDT - Pierre-David Labani, ARES, 4 Bd de la Villette 75955 Paris cedex 19 - Tel : 01 42 03 80 09 - E-mail : plabani@cfdt.fr

CFE-CGC - Max Leca - 59/63 rue du Rocher 75002 Paris - Tel : 01 55 30 12 12 - E-mail : Leca@cfecgc.fr

CFTC - Sophie Bailacq - 13 rue des Ecluses St Martin 75483 Paris cedex 10 - Tel : 01 44 52 49 37 - E-mail : ecosoc.cftc@wanadoo.fr

CGT - Fabrice Pruvost, ISERES - 263 rue de Paris 93516 Montreuil cedex - Tel : 01 48 18 84 37 - E-mail : pruvost@iseres.org

CGT-FO - Benoît Robin, secteur économique - 141 av. Du Maine 75680 Paris cedex 14 - Tel : 01 40 52 84 47 - E-mail : mspungier@force-ouvriere.fr

UNSA éducation - Jean-Louis Besnard - 21, rue Jules Ferry 93177 Bagnolet cx - Tel : 01 40 16 78 81 - E-mail : besn-jl@unsa-fr.org